

Pour ce qui est des bombardements au Vietnam du Nord, il ne reste pas le moindre doute dans mon esprit que c'est l'un des éléments clés, sinon l'élément clé, de la situation actuelle. Vous vous souvenez sans doute que j'ai été l'un des premiers à suggérer publiquement qu'on marque une pause susceptible d'ouvrir la porte aux négociations. Par la suite, j'ai répété maintes fois que je serais heureux de voir mettre fin aux bombardements, de voir cesser l'infiltration du nord dans le sud et de voir s'entamer des négociations de paix sans condition. Voilà quelle a été et quelle sera dans l'ensemble la position du Gouvernement du Canada, position que nous avons adoptée non pas avec un esprit de timidité mais avec un sens de la réalité qui correspond aux faits, et cela parce que nous croyons que la négociation infère des engagements mutuels. Toute autre attitude prise par le Gouvernement serait, j'en suis persuadé, infructueuse.

Dans votre lettre, vous avez aussi demandé au Gouvernement de divulguer tous les contrats de production militaire se rattachant de quelque façon à la guerre du Vietnam et d'étudier le refus de la vente d'armements aux États-Unis, jusqu'à ce que cesse l'intervention au Vietnam. Tout en appréciant le souci que traduit votre lettre, je crois qu'il serait utile de tenter d'élargir la perspective au-delà du seul conflit vietnamien.

Les relations entre le Canada et les États-Unis dans ce domaine sont prévues par les accords de 1959 et 1963 sur le partage de la production de défense, mais en fait elles remontent beaucoup plus loin et tirent leurs origines de la déclaration de Hyde Park de 1941. Au cours de cette période prolongée de coopération entre les deux pays, il s'est établi une relation très étroite non seulement entre la base industrielle de la défense canadienne et sa contre-partie aux États-Unis, mais aussi entre les organismes canadiens et américains affectés aux fournitures d'équipement de la défense. Cette relation est aussi nécessaire que logique non seulement comme partie de la défense collective mais aussi pour nous permettre de faire face efficacement et économiquement à nos engagements nationaux de défense. Les matériaux requis par les forces de défense modernes, même si celles-ci confinent leur rôle à la sauvegarde de la paix, sont à la fois techniquement très avancés et fort coûteux à perfectionner; comme les besoins quantitatifs du Canada sont très limités, il n'est pas économique pour nous d'y faire entièrement face par nos seules ressources. Nous devons donc tirer parti de la production à haute échelle des pays alliés. Vu que les États-Unis sont le chef de file dans les technologies avancées en cause, et qu'il y a de grands avantages à tirer de standards communs de conception et de production nord-américaines, les États-Unis deviennent une source naturelle d'approvisionnement pour une grande partie de notre équipement de défense. Les accords sur le partage de la production entre les États-Unis et le Canada permettent au Gouvernement du Canada d'acquiescer des États-Unis une grande partie de l'équipement essentiel à la défense du pays, et cela au coût le plus bas possible, tout en nous permettant de compenser, par des ventes réciproques aux États-Unis, le fardeau économique qui en résulte. En vertu de ces accords, à cause d'étapes de production plus longues, l'industrie canadienne est en mesure de participer, sur une base d'émulation, au programme de recherche, de développement et de production des États-Unis et elle